



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que des demandes pour l'obtention de dérogations mineures aux dispositions du règlement de zonage ont été adressées à l'inspectrice municipale de la Ville de Causapsca en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil, relativement à une demande, lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 mai 2022, 20 h, à l'Hôtel de ville située au 1, rue Saint-Jacques Nord.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance du conseil.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Concernant le lot 6 391 035 du cadastre officiel du Québec situé au 46 Blanchard, Causapsca, pour :

- Permettre qu'un bâtiment accessoire excède 80% de la superficie du bâtiment principal et le maximum de 80 m²;
- Permettre que la hauteur du bâtiment accessoire excède 5,50 m sans excéder la hauteur du bâtiment principal;
- Permettre que la hauteur totale d'une porte excède 3,05 m.

Concernant le lot 4 810 454 du cadastre officiel du Québec situé au 379 Saint-Jacques Nord, Causapsca, pour :

- Permettre qu'un bâtiment principal empiète dans une marge de recul avant qui est de 9 m
- Permettre qu'une galerie qui a une profondeur de plus de 1.20 m empiète de plus de 2 m dans la marge de recul avant qui est de 9 m;
- Permettre que la distance entre le bâtiment accessoire et un bâtiment principal soit de moins de 2 m;
- Permettre que la distance entre une serre et un bâtiment principal soit de moins de 2 m;
- Permettre que des thermopompes installées dans la cour latérale empiète dans la marge latérale qui est de 3 m.

Donné à Causapsca, ce 13e jour d'avril 2022.

Laval Robichaud



Les abris-tempo doivent être enlevés le 1er mai au plus tard.



**COMMISSION
DÉVELOPPEMENT
CAUSAPSCAL**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu **le mardi 10 mai** à 19h au Matamajaw

Cessons de nourrir les chats errants, évitons la prolifération



Avec l'arrivée du beau temps, n'oubliez pas de ramasser les défécations de vos animaux de compagnie.



LES FESTIVITÉS DU 125^e PRÉSENTE
L'ENSEMBLE VOCAL DE CAUSAPSCAL

CONCERT
L'Amour en Héritage

Bienvenue à tous!
CONTRIBUTION VOLONTAIRE

DIMANCHE 29 MAI 14 h 2022
ÉGLISE DE CAUSAPSCAL

Énergie éolienne Vents du Kempt
Desjardins Caisse Vallée de la Matapédia
causapscal
Patrimoine canadien Canadian Heritage

POUR INFORMATION : MONIQUE ARGUIN AU 418 756-3129

L'expérience *Premières* MÉMOIRES
FRESQUE LUMINEUSE
ÉGLISE DE CAUSAPSCAL
13 JUILLET AU 3 SEPTEMBRE 2022